

Relevé des échanges

Commission des affaires économiques

– Audition de M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, sur le plan de reprise de l'économie. 2

Mercredi 29 avril 2020
Séance de 15 heures

Relevé des échanges n° 12

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

**Présidence
de M. Roland Lescure,
*Président***

La commission des affaires économiques a procédé à l'audition, en visioconférence, de M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances, sur le plan de reprise de l'économie.

M. le président Roland Lescure. Monsieur le ministre, chacun peut reconnaître que vous avez dépensé sans compter votre énergie durant cette crise inédite. Très tôt, vous en avez estimé la gravité ; très vite, vous avez réuni les représentants des filières de la distribution alimentaire, de la logistique et de l'agriculture pour que les Français puissent se nourrir. La France a continué à fonctionner, et les mesures prises dans les deux lois de finances rectificatives (LFR) ont permis de limiter la casse – la France compte 240 000 chômeurs de plus quand, aux États-Unis, 25 millions de personnes ont perdu leur emploi en quelques semaines.

Cette audition a pour objet de vous faire part des remontées de terrain sur la mise en œuvre de la deuxième LFR. Nous aborderons demain les interventions stratégiques de l'État dans les entreprises, notamment dans le groupe Air France.

M. Bruno Le Maire, ministre de l'économie et des finances. La gravité de la crise économique n'a, hormis la crise de 1929, aucun équivalent dans l'histoire contemporaine française. En 2020, la récession devrait se traduire par une baisse du produit intérieur brut (PIB) d'environ 8 % – estimation qui évoluera en fonction de l'impact de la crise sanitaire sur les économies des États-Unis et des pays en voie de développement.

Pour prendre les bonnes décisions, il importe de mesurer les risques lucidement.

À court terme, au niveau national, malgré les réponses massives que nous avons apportées et qui ont permis d'absorber le choc, les difficultés de trésorerie des entreprises risquent d'être plus aiguës au mois de septembre, entraînant la multiplication des faillites, en particulier parmi les PME, avec un impact sévère sur l'emploi. Nous risquons aussi de perdre nos parts de marché à l'exportation dans certains secteurs, comme l'acier ou l'automobile, marqués par une forte concurrence internationale. Les récupérer prendrait autant d'années que nous avons mises à les conquérir.

L'existence même de la zone euro courrait un risque majeur si certaines économies européennes, comme l'économie allemande, redémarreraient plus vite que d'autres, en aggravant les disparités économiques entre membres. L'Europe pourrait également subir un déclassement face à la Chine et aux États-Unis, si notre redémarrage n'était pas assez rapide ou si nous ne maintenions pas nos investissements dans les technologies d'avenir.

J'ai la conviction que la France peut sortir renforcée de la crise et que l'Union européenne peut proposer au reste du monde un modèle de développement économique plus approprié au XXI^e siècle. Il ne s'agit pas de parier sur la fin de la mondialisation, qui se solderait par la réduction des échanges commerciaux, la baisse de la prospérité, l'incapacité à relever les défis technologiques, sanitaires et environnementaux du siècle, mais aussi par l'accroissement des inégalités entre nations. Il s'agit de redéfinir les règles de la mondialisation. Là est le combat que la France doit mener : mondialisation ne doit plus rimer avec ouverture à tout va, mais bien avec régulation, contrôle et lutte déterminée contre le changement climatique.

Quelles réponses apporter aux risques que je viens d'identifier ?

Dans un premier temps, nous avons voulu protéger nos salariés, nos très petites entreprises (TPE) et notre patrimoine industriel. Les mesures massives de chômage partiel, qui bénéficient à près de 11 millions de salariés, procèdent d'un choix économique et stratégique : la préservation de nos compétences et savoir-faire, très précieux pour un redémarrage plus rapide des entreprises. Un système de prêts garantis par l'État a vocation à soutenir les petites

entreprises : 48 milliards d'euros ont ainsi bénéficié à plus de 310 000 entreprises, dont 90 % de TPE. Le fonds de solidarité pour les entreprises de moins de 10 salariés a été remanié selon vos recommandations. Désormais, il concerne aussi les groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) et répond davantage aux attentes des très petits entrepreneurs, avec une nouvelle période de référence et un taux de chiffre d'affaires revu à la baisse : - 50 %.

Je suis prêt à renforcer encore ce fonds pour permettre aux entreprises qui resteront fermées, notamment dans les secteurs des cafés-restaurants, de l'événementiel, du sport et de la culture, de faire face à leurs difficultés dans les semaines qui viennent. D'ores et déjà, il est ouvert à celles de ces entreprises comptant moins de 20 salariés, au lieu de 10, et réalisant un chiffre d'affaires de moins de 2 millions d'euros et non plus d'1 million. L'aide du « deuxième étage » sera, en outre, portée de 5 000 à 10 000 euros. En application du principe « zéro recette, zéro dépense », ce renforcement doit leur permettre de faire face à leurs dépenses contraintes, notamment à leurs loyers.

Nous avons protégé notre patrimoine industriel stratégique à travers des prêts bancaires garantis par l'État : 500 millions d'euros pour Fnac-Darty, et 4 milliards pour Air France, plus 3 milliards de prêts directement consentis par l'État. Ce soutien apporté par le contribuable à Air France n'est pas un chèque en blanc ; il est conditionné à des efforts de rentabilité et de compétitivité. Plus important, et condition la plus décisive, la compagnie doit devenir la plus respectueuse de l'environnement de la planète, en incorporant 2 % de carburant alternatif durable dans les réservoirs de ses avions d'ici 2025, en réduisant ses émissions de CO₂ par passager et par kilomètre de 50 % d'ici à 2030, et d'ici à la fin 2024 sur ses vols métropolitains. Il s'agit d'une nouvelle condition qui doit amener à revoir la mobilité sur le territoire français. La règle, dorénavant, doit être que l'existence d'une alternative ferroviaire offrant un temps de trajet inférieur à deux heures trente, doit conduire à réduire drastiquement le nombre des vols intérieurs, et à les limiter aux transferts vers un *hub*. Ce nouvel impératif aura besoin de votre appui collectif pour être respecté, tant au niveau départemental que régional. Les investissements à venir seront consacrés au renouvellement de la flotte de longs et moyens courriers par des modèles moins émetteurs de CO₂, de type Airbus A220 ou A350.

Arc international bénéficiera également du soutien industriel de l'État, à hauteur de 31 millions d'euros issus du fonds de développement économique et social. Nous sommes également prêts à secourir Airbus, qui se trouve dans une situation très difficile en raison de l'arrêt du transport aérien.

La protection de notre capital industriel passe aussi par le renforcement du décret sur les investissements étrangers en France, dont le champ sera élargi aux biotechnologies et le seuil de déclenchement de contrôle abaissé à 10 %.

Le deuxième temps est celui du retour à l'activité de tous – j'en profite pour saluer tous ceux qui n'ont jamais quitté leur poste, qui nous ont permis de vivre une vie la plus normale possible. Pour les commerces, la règle est simple : tous, à l'exception des lieux de convivialité, rouvriront à partir du 11 mai. Seront également concernés les très grands centres commerciaux de plus de 40 000 mètres carrés, sauf si le préfet estime que leur réouverture occasionnerait des mouvements de population trop importants.

Le retour au travail doit être collectivement préparé, car il conditionne le redressement de la Nation. Cela suppose beaucoup de dialogue, beaucoup d'échanges avec les organisations syndicales, et la mise au point des guides de bonnes pratiques – quarante-sept sont d'ores et déjà disponibles, et soixante devraient l'être d'ici au 11 mai.

Les commerces qui resteront fermés auront besoin d'un accompagnement particulier ; j'y travaille presque quotidiennement avec les secteurs concernés. Outre l'accès au fonds de

solidarité, une bonne manière de soutenir les indépendants est de leur permettre de libérer leur épargne retraite, notamment les fonds dits « Madelin », qui prévoient cette possibilité dans des cas exceptionnels.

Le troisième temps – le plus décisif – sera celui de la relance économique. Nous devons d’ores et déjà y réfléchir ensemble, et saisir cette occasion historique de repenser le modèle économique français que nous voulons pour le XXI^e siècle. Les propositions ne seront pas annoncées avant la rentrée, mais j’ai engagé les travaux – avec vous, mais aussi avec des économistes, chefs d’entreprise et responsables syndicaux ; le Haut Conseil pour le climat sera également associé.

La relance pourrait reposer sur quatre piliers :

– le soutien à l’investissement, pour que l’offre française reste attractive et technologiquement avancée. L’investissement fait la force d’une économie ; il s’agit de revenir au niveau d’investissement très dynamique que la France avait retrouvé avant la crise ;

– le soutien à la demande, complémentaire du précédent pilier, selon des calendriers différents pour plus d’efficacité. Les Français ont beaucoup épargné au mois de mars : 20 milliards d’euros selon la Banque de France, contre 6 milliards d’habitude. La thésaurisation est un risque, l’argent doit retourner vers les entreprises ;

– le soutien aux secteurs spécifiques que sont le tourisme et les industries aéronautique et automobile, qui constituent des chaînes de valeur décisives ;

– la coordination européenne, indispensable, des plans de relance des principales économies de la zone euro.

Quelle économie voulons-nous pour les vingt-cinq prochaines années ? J’ai la conviction que nous avons une occasion historique de faire de la France la première économie décarbonée d’Europe, et de notre continent le premier à avoir achevé sa transition énergétique. Ce serait une erreur de repartir avec l’ancien modèle pour relancer l’économie le plus vite possible. Il faut avoir le courage de poursuivre la décarbonation de notre économie, sous peine d’accuser par la suite un retard irrémédiable.

Je pense aussi qu’il faut accélérer la relocalisation – à tout le moins en Europe – des chaînes de valeur. Il y va de notre souveraineté. Quand, pour certains produits, la valeur ajoutée est réalisée à plus de 70 % à l’étranger, la France s’appauvrit. Pour y remédier, des décisions courageuses s’imposent : se doter d’une politique fiscale propre à nous rendre compétitifs et attractifs ; maîtriser toute la chaîne de valeur, de la matière première à la production industrielle ; faire en sorte que la France reste l’économie la plus innovante d’Europe.

La lutte contre les inégalités sera un combat encore plus prioritaire qu’il ne l’était avant la crise. Il faut offrir des perspectives de rémunération meilleure aux salariés les moins qualifiés, dont on a vu qu’ils pouvaient être les plus nécessaires. Nous devons poursuivre la réflexion sur les écarts salariaux initiée par la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi « PACTE ». Certains grands chefs d’entreprise ont baissé de 25 % leur rémunération ; ils pourraient poursuivre le mouvement en réduisant les écarts salariaux. Cela renforcerait aussi bien la cohésion sociale que l’efficacité économique.

Tout cela n’aura de sens que si nous renforçons la coopération européenne en matière de politique industrielle, révisons la politique dans le domaine de la concurrence, instaurons une taxe carbone aux frontières de l’Union et faisons payer aux géants du numérique de justes taxes.

Mme Marie Lebec (LaREM). La crise est d'une grande brutalité, les entreprises s'inquiètent. Je salue les réponses rapides apportées à travers les deux LFR.

Dans la phase de reprise, la logistique est primordiale : il faut réactiver les chaînes d'approvisionnement, les flux nationaux et les échanges internationaux. En matière de transition écologique et d'attractivité, les ports et le fret ferroviaire se maintiennent, contrairement au fret aérien et au transport routier. Les coûts ont fortement augmenté pour les clients en bout de chaîne. Quelles mesures envisagez-vous pour ces secteurs ?

M. Daniel Fasquelle (LR). Le défi consiste à réussir le déconfinement économique, car nous ne devons pas perdre les entreprises sauvées pendant le confinement. Êtes-vous prêt à élargir les annulations de charges sociales et fiscales à toutes les entreprises touchées par une fermeture administrative ?

Dans le deuxième étage du fonds de solidarité, l'aide pourra atteindre 10 000 euros. Êtes-vous prêt à assouplir les conditions d'accès ? Les petits commerçants ne pourront pas faire face à leurs charges fixes.

Pourriez-vous faire pression sur les compagnies d'assurance pour que la prise en charge des pertes d'exploitation soit accordée à tous les commerçants de la même façon ?

Comment relancer les marchés publics ? Certains coûteront plus cher après la crise. Seront-ils revalorisés ?

Les parcs de loisirs pourront-ils rouvrir ; si oui, à quelles conditions ?

M. Nicolas Turquois (Modem). Certaines activités vont reprendre en mai, mais connaîtront une période de latence, quand d'autres, soumises à la saisonnalité, auront perdu une part de leur activité ; les unes et les autres auront besoin de soutien. Seront-elles éligibles aux fonds de solidarité ?

S'agissant des prêts garantis par l'État, ne pourrait-on fixer dès maintenant le taux qui s'appliquera pour ceux qui, dans un an, devront étaler le remboursement ?

Des mesures sont-elles prévues concernant l'assurance-crédit ? De nombreuses entreprises nous signalent que leurs clients ne veulent plus les suivre.

Quid du chômage partiel ? Mme Muriel Pénicaud a déclaré que le dispositif pourrait être revu à partir de juin, pour le rendre moins attractif.

M. Dominique Potier (Soc.). Vous nous avez fait part de votre volonté de réformer le capitalisme. Dès lors, les aides aux entreprises stratégiques n'auraient-elles pas dû être davantage conditionnées au respect d'engagements en matière de responsabilité environnementale, à leur absence d'implantation dans des paradis fiscaux et au non-versement de dividendes ?

Que pensez-vous des propositions de l'économiste Gabriel Zucman pour lutter contre les stratégies d'optimisation fiscale des multinationales ?

Notre groupe est porteur d'une réforme radicale de l'entreprise qui authentifierait la réforme du capitalisme, mais vous n'avez pas soutenu nos propositions. La période est-elle propice pour envisager ensemble une véritable réforme du capitalisme ?

M. Thierry Benoit (UAI). Ce matin encore, il vous a été demandé de baisser la TVA sur les produits de première nécessité, ce qui suppose de l'ajuster pour d'autres catégories, notamment les produits manufacturés en provenance de pays extra-européens.

Une directive européenne offre la possibilité d'exclure ou de diminuer la responsabilité des employeurs pour des faits dus à des circonstances étrangères à la vie de l'entreprise. Êtes-vous prêt à actionner ce levier face à la crise sanitaire ?

Mme Sylvia Pinel (Libertés et Territoires). *Quid* de la garantie des prêts au-delà du 31 décembre, de la prolongation au-delà de trois mois du fonds de solidarité pour les secteurs autres que l'hôtellerie et la restauration, ou encore de l'exonération de cotisations sociales et de charges fiscales ? Pouvez-vous préciser les propos tenus ce matin par Mme Muriel Pénicaud à propos du chômage partiel ?

Certaines entreprises qui s'étaient adaptées pour produire des masques et du gel hydroalcoolique pourraient reprendre leurs activités normales. L'avez-vous pris en compte ?

Que comptez-vous faire pour le tourisme ? Quelles seront les modalités de reprise, fût-ce dans un format dégradé ?

Concernant les soldes, *quid* de la concertation avec les commerçants et comment assurer de bonnes conditions sanitaires ?

Mme Bénédicte Taurine (LFI). Vous nous avez affirmé que le plan d'aide de 7 milliards d'euros pour Air France ne serait pas un chèque en blanc. Comment vous assurerez-vous que la compagnie respectera les conditions posées si elle n'est pas nationalisée, ce qui aurait permis d'organiser la transition écologique et d'éviter la casse sociale qui se profile ?

Je remarque, au passage, que vous approuvez la proposition de loi de M. François Ruffin visant à interdire les vols intérieurs auxquels le train peut se substituer : il ne reste qu'à la voter.

M. Sébastien Jumel (GDR). *Quid* des traités de libre-échange dans la régulation de la mondialisation que vous appelez ?

Quelles sont les perspectives d'augmentation de salaire pour les emplois méprisés, qui se sont pourtant révélés indispensables ?

Dans le soutien de la demande, prévoyez-vous un plan de relance spécifique pour les collectivités locales ?

Comment éviter, par la loi, le siphonnage capitalistique de nos entreprises ? Renoncez-vous à des nationalisations, même temporaires ?

M. le ministre. Le fonds de solidarité vient au secours des transports. Nous verrons ensuite s'il est nécessaire d'aider plus spécifiquement ce secteur.

Je ne peux pas encore dire si les annulations de charges sociales et fiscales seront étendues à toutes les entreprises fermées par arrêté administratif.

Nous travaillons au renforcement du deuxième étage du fonds de solidarité afin qu'un plus grand nombre d'entreprises y aient accès. Nous aurons la réponse d'ici au début de la semaine prochaine.

L'étalement du prêt garanti par l'État jusqu'à cinq ans devra se faire sans marge pour les banques.

Puisque le maximum de Français doit repartir au travail, un nouvel équilibre doit être trouvé pour le dispositif de chômage partiel : l'assortir d'un reste à charge pour l'entrepreneur, à la fois, dissuaderait d'y avoir recours de manière excessive et permettrait de dégager des moyens financiers supplémentaires pour le fonds de solidarité qui continuera d'aider toutes les entreprises dont la fermeture sera maintenue au-delà du 11 mai.

Je répète mon engagement à avancer dans la réforme du capitalisme. Un contrat de transition écologique avec Air France permettra de garantir le respect de conditions environnementales. Toute entreprise qui bénéficie du soutien de trésorerie de l'État ne peut pas verser de dividendes à ses actionnaires ni avoir un siège ou une filiale sans substance économique dans un paradis fiscal.

Nous serions très heureux, avec Mme Muriel Pénicaud, d'examiner les propositions des parlementaires visant à renforcer la protection des chefs d'entreprise qui craignent que leur responsabilité pénale ne soit engagée.

Le premier des soutiens à apporter à Airbus, c'est de faire repartir son activité. Cela pourrait passer par le renforcement des mécanismes de financement à l'exportation, par la possibilité laissée ouverte du recours au chômage partiel, et par une aide au renouvellement des flottes des compagnies aériennes, notamment celle d'Air France.

J'ai proposé au président d'Airbus de réfléchir à un fonds spécifique d'assistance à la chaîne de valeur aéronautique, auquel participeraient tous les donneurs d'ordres aéronautiques ainsi que les banques publiques et privées. Ce dispositif global pourrait être complété par un soutien européen. Le même type de dispositif pourrait être envisagé pour l'industrie automobile et le tourisme.

En accordant des prêts à Air France, nous pouvons exiger des conditionnalités, ce qui ne serait pas le cas avec une nationalisation. De manière générale, je n'ai jamais exclu la piste des nationalisations, mais cela ne peut être qu'un dernier recours.

Je suis ouvert à un décalage de la période des soldes, soit au début du mois de juillet, soit après l'été. Je souhaite que les différents commerces concernés trouvent un compromis.

Je suis prêt à mettre en débat les traités de libre-échange au niveau européen.

Le poids de la crise est pris en charge à 62 % par l'État, à 30 % par les entreprises et à un peu moins de 10 % par les ménages. Sans mésestimer les difficultés que rencontrent les personnes qui ont perdu leur emploi, une grande partie des ménages français a constitué une épargne de précaution. Soutenir la demande, y compris pour les collectivités locales, me paraît tout à fait légitime.

M. Julien Dive. Nos entreprises ne sont pas à l'abri d'offres publiques d'achat (OPA) de la part d'acteurs étrangers. Qu'en pensez-vous ?

Le programme d'investissements d'avenir peut-il être un outil à redéployer pour l'industrie automobile ?

J'appelle votre attention sur notre industrie agroalimentaire qui peut représenter un levier pertinent dans une économie mondialisée.

Mme Pascale Boyer. Toutes les banques jouent-elles vraiment le jeu pour accompagner nos TPE et nos petites et moyennes entreprises (PME) ?

Alors qu'après l'avoir refusé, les gestionnaires de grands groupes de résidences de tourisme avaient finalement consenti à payer les loyers pour la période du 1^{er} janvier au 14 mars, ils n'ont toujours rien versé aux petits propriétaires, qui ont l'obligation de payer les charges et les remboursements. Ceux-ci souhaitent donc reprendre la gestion de leurs biens, ce qui risque de diminuer fortement l'offre des résidences touristiques dans les zones touristiques.

Est-il possible d'annuler le paiement de la redevance audiovisuelle pour les hébergements recevant du public ?

M. Jérôme Nury. Dans les territoires ruraux, certains commerçants ont parfois plusieurs boutiques mais un seul SIREN ; ils ne sont, de ce fait, éligibles qu'à une aide de 1 500 euros, de même que les couples de commerçants dont les deux membres sont cogérants. Pourrait-on orienter le fonds de solidarité par SIRET et non uniquement par SIREN, ainsi que par associé et par gérant pour ne pas pénaliser ceux qui travaillent à deux ?

Mme Christine Hennion. Afin de retrouver une souveraineté en la matière, la protection des investissements ne devrait-elle pas être étendue aux entreprises de logiciels ?

M. Vincent Rolland. Quels seront les critères d'éligibilité aux dispositifs d'aide améliorés pour le secteur du tourisme ? Relèveront-ils d'une nomenclature particulière, d'un secteur géographique ?

Mme Valéria Faure-Muntian. Si un confinement devait se reproduire, ne devrait-on pas travailler à un plan de continuité d'activité numérique pour les entreprises et initier une culture de la gestion du risque à travers le renforcement des fonds propres de nos acteurs économiques ?

M. Sébastien Leclerc. Comment expliquer que, pour des raisons sanitaires, il est possible d'acheter du muguet en grande surface, voire dans une boulangerie selon la curieuse suggestion de M. Didier Guillaume, mais pas chez un fleuriste ? Pourquoi une telle inégalité de traitement envers des commerçants pour qui le 1^{er} mai représente commercialement un des meilleurs jours de l'année ?

Que pensez-vous de la demande de report des soldes au début du mois de septembre ?

Mme Marguerite Deprez-Audebert. Pour juguler le tsunami qui s'annonce de liquidations d'entreprises déjà en difficulté avant la crise, ne pourrait-on pas autoriser, à titre exceptionnel et au cas par cas, les anciens dirigeants à reprendre les rênes ?

M. Antoine Herth. Chaque État membre de l'Union européenne présente son plan de soutien à l'économie et de relance. Comment améliorer la coordination européenne pour la réussite de tous ?

Mme Frédérique Lardet. Des exploitants de camping ou de restaurant se demandent s'ils doivent ou non ouvrir, une saison touristique digne de ce nom nécessitant d'avoir une offre ouverte permettant de dépasser leur point mort. Comment peut-on les accompagner ?

M. Éric Pauget. Pour éviter que des fermetures définitives ne succèdent aux fermetures administratives dans le secteur des hôtels, cafés, restaurants, seriez-vous favorable à rétablir temporairement une TVA à 5,5 %, dans le cadre d'un plan de relance spécifique ?

Qu'en est-il de la réouverture des parcs de loisirs ?

Mme Stéphanie Do. Où en sont les discussions entre l'Union européenne et les institutions multilatérales telles que le Fonds monétaire international ? Dans quelle mesure celles-ci pourront-elles nous aider à faire face à la récession ?

M. Jean-Pierre Vigier. Dans certaines communes rurales, les restaurants fournissent les repas des enfants des écoles et accueillent la pause déjeuner des salariés. Pourrait-on rouvrir, le 11 mai, les cafés et bars-restaurants dans les territoires en zone verte ?

Il est indispensable de généraliser l'annulation des charges sociales et fiscales pour les secteurs en grande difficulté.

M. Frédéric Descrozaille. Le commerce de gros, très affecté par la fermeture des cafés, bars, restaurants, hôtels et de la restauration collective, a besoin d'un plan spécifique.

La distribution de l'enveloppe française de 30 millions d'euros pour les fruits, les légumes et le lait à l'école se fait mal. Les interprofessions demandent qu'une partie de ces fonds soit réaffectée sous forme de chèque alimentation aux familles défavorisées qui souffrent du confinement.

C'est le moment de relancer la demande locale, démarche qui ne peut aboutir qu'au niveau européen, en permettant que les collectivités puissent réserver 20 % à 30 % de leurs commandes à des produits locaux.

Il faudrait pouvoir revenir sur l'interdiction de la cueillette à la ferme, qui constitue parfois l'unique débouché pour l'exploitation agricole.

Mme Marie-Noëlle Battistel. Quelle pourra être la reprise d'activité des bases nautiques sur les lacs, des activités de pleine nature et de l'accueil en camping ? L'hôtellerie de plein air accueille sur toute la saison des habitations légères de loisir occupées par des résidents secondaires, sans accès aux équipements collectifs. Les campings demandent leur réouverture dès le 11 mai.

M. Fabien Di Filippo. Qu'en est-il de la réouverture des parcs zoologiques ?

Si je comprends l'instauration d'une limite de circulation dans un périmètre de 100 kilomètres, ne pensez-vous pas que la création de frontières artificielles entre départements pourrait pénaliser le monde rural en particulier ?

M. Damien Adam. Dans le cadre des contreparties demandées à Air France, il est important d'avoir autorisé les vols intérieurs permettant de connecter des vols long-courriers. Combien de vols hebdomadaires seraient concernés ?

Réfléchissez-vous à des actions en direction des autres compagnies aériennes pour qu'elles agissent de même et ne concurrencent pas, elles aussi, le ferroviaire ?

M. Rémi Delatte. Qu'en est-il de la soutenabilité de vos ambitions compte tenu des capacités financières de la France et des différentes situations budgétaires des États membres de l'Union européenne ? *Quid* de la relance de la consommation et de la réappropriation des chaînes de valeur ?

Mme Graziella Melchior. Un plan de soutien spécifique aux festivals est-il envisagé, notamment en Bretagne ? Toute la filière souffre beaucoup, et les associations et entreprises privées auront des difficultés de trésorerie.

Mme Barbara Bessot-Ballot. N'est-il pas opportun de revoir profondément le statut des entreprises artisanales et commerciales afin de les aider à reprendre pied ?

M. Max Mathiasin. Comment expliquer que l'État aide Air France à hauteur de 7 milliards d'euros et pas des compagnies comme Air Caraïbes ou Corsair, alors qu'elles contribuent à la continuité territoriale et qu'Air France a triplé, voire quadruplé, le coût du fret pour certains produits de première nécessité ?

M. Dino Cinieri. Vous connaissez l'importance de la commande publique et des grands chantiers pour faire face aux crises. Qu'en sera-t-il du projet de construction de l'autoroute A45 reliant les départements de la Loire et du Rhône, alors que la déclaration d'utilité publique, les procédures administratives et le budget ont été validés ?

M. Anthony Cellier. Dans ma circonscription, le Commissariat à l'énergie atomique m'a fait part de contraintes de marché qui pourraient freiner la reprise des chantiers. Quels leviers de simplification pourraient être actionnés ?

Comment envisagez-vous de lever le frein à l'introduction de la notion d'empreinte carbone dans la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ?

Mme Anne-Laurence Petel. Les demandes du MEDEF relatives à un moratoire sur les nouvelles dispositions énergétiques et environnementales pourraient avoir un impact sur l'économie circulaire. Qu'allez-vous lui répondre ?

M. Éric Straumann. Quels commerces devront rester fermés dans les départements classés en rouge ?

M. Philippe Huppé. L'artisanat compte-t-il parmi les quatre piliers sur lesquels repose la stratégie de relance ? Sans doute conviendrait-il d'accompagner ce secteur au-delà du déconfinement du 11 mai.

M. le ministre. Nous sommes intervenus contre la prédation financière sur les plans financier et réglementaire : financièrement, le fonds de soutien a été porté à 1 milliard d'euros et Arc International, notamment, en a bénéficié ; d'un point de vue réglementaire, nous avons abaissé de 25 % à 10 % le seuil d'intervention sur les investissements étrangers en France.

L'agro-alimentaire est l'un de secteurs où nous sommes les plus indépendants, ce qui est particulièrement heureux en période de crise. Cette filière doit être renforcée.

Je suis ouvert à une discussion avec la Fédération bancaire française pour que l'ensemble des banques s'engage à annuler les intérêts en cas de report de six mois des échéances de prêts.

Nous avons augmenté le deuxième étage du fonds de solidarité pour les commerces de proximité jusqu'à 5 000 euros, et même 10 000 euros pour les secteurs qui resteront fermés. Je suis ouvert à de nouvelles améliorations.

Les entreprises de logiciels sont couvertes par le décret relatif aux investissements étranger en France.

Plusieurs dispositifs participent au renforcement des fonds propres des entreprises : les prêts participatifs, le fonds de solidarité pour les entreprises de moins de 10 salariés, les avances remboursables pour les PME, le Fonds de développement économique et social pour les ETI et, pour les grandes entreprises stratégiques cotées, le compte d'affectation spéciale de l'Agence des participations de l'État.

Pour la vente du muguet, les fleuristes disposent du *click & collect* et peuvent livrer sur commandes effectuées par internet.

Je suis tout à fait d'accord s'agissant de la sécurité des réseaux.

Avec 750 milliards d'euros de rachats d'actifs, la Banque centrale européenne est intervenue massivement. Sans elle, je ne sais pas comment les États européens financeraient leur dette et participeraient encore au concert des grandes nations : nous aurions enchaîné les dévaluations et toutes les nations européennes seraient en faillite ou appauvries.

Les ministres des finances de l'Union européenne se sont mis d'accord sur un plan de relance avec l'utilisation du mécanisme européen de stabilité, les prêts de la Banque européenne d'investissement et le plan SURE (*Support to mitigate Unemployment Risks in an Emergency*). La France a, quant à elle, proposé un fonds de relance dont nous souhaiterions qu'il soit doté d'environ 1 000 milliards d'euros, financé par de la dette commune pour l'avenir et consacré à des investissements directs : soins, filières en difficulté et nouvelles technologies pour ne pas être largués par la Chine et les États-Unis.

La décision sur l'ouverture des campings, des parcs zoologiques et des zones nautiques sera prise fin mai.

La TVA dans la restauration est passée de 20 % à 10 % et je ne suis pas sûr qu'un taux de 5,5 % soit la meilleure option.

Les pays en développement risquent de prendre la crise de plein fouet, notamment en raison de l'effondrement des prix des matières premières, d'où le moratoire sur la dette et une annulation au cas par cas en fin d'année.

La question d'une annulation plus large des charges se pose légitimement, au-delà de ce qui a déjà été décidé, notamment pour l'hôtellerie, les cafés, les bars et les restaurants.

Nous suivrons de près la situation des commerces de gros.

Le chèque alimentation pour les familles les plus démunies est une idée intéressante, et je vous suggère de m'envoyer vos propositions.

Je vous propose de reparler demain, lors de mon audition conjointe avec Mme Élisabeth Borne, du nombre de vols hebdomadaires et de la situation des compagnies aériennes autres qu'Air France.

La relocalisation des chaînes de valeur est essentielle mais elle ne se décrète pas ; elle se construit par des décisions économiques, la compétitivité et l'attractivité.

Je comprends l'inquiétude des organisateurs de festivals. Je vais m'entretenir avec M. Franck Riester et tous les représentants de la filière culturelle pour voir comment les accompagner.

Les compagnies Corsair et Air Caraïbes sont suivies par le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et nous garantirons la continuité territoriale avec les départements d'outre-mer, notamment en sauvant Air France.

Faites-moi part de vos propositions, Monsieur Cinieri, en ce qui concerne les grands chantiers.

Je suis favorable à la simplification d'un certain nombre de règles et de procédures, mais certainement pas au détriment de l'environnement.

L'artisanat doit, bien entendu, être inclus dans le plan de relance, notamment pour soutenir l'investissement.

Le classement des départements en vert ou rouge n'emporte aucune conséquence sur l'ouverture des commerces. J'invite donc tous les commerçants à bien préparer l'ouverture du 11 mai.

M. le président Roland Lescure. Merci, Monsieur le ministre, et nous nous retrouverons demain pour une audition, commune avec la commission du développement durable, afin de vous entendre, conjointement avec Mme Élisabeth Borne, sur l'aide l'État aux entreprises stratégiques.